

Fiche n° 5 : INTERNAT

L'accueil à l'internat se fera :

Le Mardi 01 Septembre 2026 pour les classes ci-dessous :

CLASSES	ELEVES	FAMILLES
Toutes les 2ndes BAC PRO 1 ^{ère} année CAP SAPVER BTS 1 ^{ère} année	18h00 à 18h45 : installation dans les dortoirs (les familles peuvent accompagner leur enfant) 18h45 : Dîner pour les élèves 19h30 : Réunion pour les élèves	Réunion d'information pour les parents des nouveaux élèves <u>à 18h45 à l'amphithéâtre</u>

Le Jeudi 03 septembre 2026 accueil de tous les internes,

CLASSES	ELEVES
2 ^{ème} année CAP SAPVER Toutes les 1 ^{ère} BAC PRO Toutes les Terminales BAC PRO BTS 2 ^{ème} année	7h30 : Accueil des élèves passerelles (1 ^{ère} bac pro) avec leur famille et dépôt des valises à la bagagerie 13h00 : accueil des élèves avec leur famille et dépôt des valises à la bagagerie 18h00 à 18h45 : installation dans les dortoirs 18h45 : Dîner pour les élèves 19h30 : Réunion pour les élèves

Fonctionnement de l'internat

↪ Ouverture de la bagagerie le lundi matin à 7h30

↪ **Horaires** : du lundi soir 17h45 au vendredi 08h00.

L'accueil à l'internat n'est pas possible le dimanche soir. Cependant, un **petit-déjeuner** est servi au self tous les **lundis matin** à partir de 7h30.

↪ **Fourniture du linge :**

Les familles doivent fournir

- les draps,
- le traversin et sa taie,
- l'oreiller et sa taie,
- une couette (si l'élève la préfère aux draps et couvertures),
- **1 cadenas pour assurer la fermeture de l'armoire** (2 jeux de clefs)
- **la literie devra être impérativement changée toutes les 3 semaines.** (cf calendrier affiché).

↳ Attribution de dortoir :

La répartition par dortoir est décidée par l'équipe éducative et doit être strictement respectée. Toutefois, il pourra être exceptionnellement tenu compte de demandes individuelles motivées, formulées par écrit et remises au CPE

↳ Mobilier

L'établissement fournit à chaque interne le mobilier.
Les meubles tels qu'ils sont disposés dans les chambres ne doivent en aucun cas être déplacés.
Un état des lieux sera effectué en début et en fin d'année scolaire.

↳ Bagagerie

Une bagagerie est mise à disposition des internes le lundi et le vendredi matin dès 7h30.

Vie à l'internat :

- **L'internat est placé sous la responsabilité des CPE** (Conseillers Principaux d'Éducation).
- **Dans les dortoirs les élèves sont encadrés par les assistants d'éducation.**
La soirée d'un interne est partagée entre un temps de travail ou d'ateliers thématiques. Des activités seront également proposées sur les temps libres : activités sportives, cinéma, jeux de société, baby-foot, débats à thème...
- **Le mercredi après-midi** les élèves ont la possibilité de participer à des sorties et activités : bowling, accrobranche, laser game, spectacles... Les élèves peuvent aussi s'inscrire aux activités de l'UNSS.
- **L'internat dispose d'une infirmerie** : l'infirmière reçoit les élèves jusqu'à 19h00 les lundis et mardis et intervient la nuit en cas d'urgence. Les internes ne doivent garder aucun médicament au dortoir. Ceux-ci doivent être déposés avec l'ordonnance auprès de l'infirmière. En cas d'absence de l'infirmière, le traitement est remis sous enveloppe au CPE de service.
- **Études/ateliers** : de 18h00 à 18h45.
- **Une salle informatique** est mise à disposition dans les dortoirs.
- **Horaires : voir le règlement intérieur.**
 - Étude : 18h → 18h45
 - Repas : 18h45 → 19h30
 - Rentrée au dortoir à 19h45
 - Pause à l'espace détente 21h → 21h30
 - Extinction des lumières à 22h15
 - Réveil à 6h45
- **Télévision** : Une salle de télévision est à la disposition des élèves tous les soirs.
- **Entretien** : les locaux sont entretenus quotidiennement par le personnel de service de l'établissement. Toutefois, tous les locaux de l'internat doivent être maintenus dans un état décent de propreté et de rangement par leurs occupants. Les lits doivent être faits chaque jour, et les sacs mis sur les lits ou au-dessus des armoires pour faciliter le ménage. Les draps, housses de couette et d'oreiller doivent impérativement être changés toutes les 3 semaines.

- **Matériel électrique** : pour des raisons de sécurité, l'introduction et l'usage de réchauds, de cafetières électriques et de radiateurs d'appoint sont **formellement interdits**.

L'usage du sèche-cheveux, lisseurs, est tolérée hors salle d'eau (mais une utilisation particulièrement prudente s'impose).

Lampe de chevet et radio-réveil sont autorisés à condition que leur usage ne perturbe pas les autres.

Tout matériel électrique conforme doit être **débranché chaque matin**.

- **Téléphone portable** : L'usage du téléphone portable est **interdit sur le temps d'étude/ateliers de 18h à 18h45** et à partir de 22h00.
- **Courrier** : les internes peuvent recevoir du courrier au lycée. Il est cependant indispensable que l'adresse soit rédigée correctement (nom, prénom, classe, n° de dortoir, adresse complète du lycée).

La vie en communauté impose le respect par tous, des règles collectives qui permettent le bon fonctionnement de l'Internat. Chacun est responsable de la qualité du « Vivre ensemble ». Les demandes de sorties, les absences de nuit, les rentrées tardives ne pourront être acceptées qu'à titre exceptionnel par les CPE ou cas de force majeur.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'internat figure dans le règlement intérieur du Lycée Jean Moulin.

Vous devez OBLIGATOIREMENT le lire et signer la rubrique « Contrat de vie scolaire » du dossier d'inscription.

Nous nous tenons à la disposition de tous pour répondre aux éventuelles interrogations et nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire.

La Proviseure et Les Conseillers Principaux d'Éducation.